



## Conditions générales

18.09.2023

### 1. Conditions générales de vente

- Les conditions générales de vente règlent les relations juridiques entre le client et FriBowling SA

### 2. Le contrat

- Le contrat prend effet dès réception de la réservation confirmée par le client soit par téléphone, courriel.

### 3. Prix et modalités de paiement

- Les prix indiqués au client s'entendent en francs suisses.
- De manière générale les prestations se paient directement sur place.
- Sur demande, les paiements sur facture sont possibles pour les associations et les entreprises, moyennant 10.00 CHF de frais de facturation. Les factures sont à payer dans les 10 jours nets.

### 4. Modifications

- FriBowling SA se réserve le droit de répartir les joueurs sur une ou plusieurs pistes de bowling, en fonction de ce qui lui semble adapté.
- FriBowling SA se réserve le droit de répartir et de mélanger les groupes au Laser-District en fonction de ce qui lui semble adapté (seule la location exclusive permet de réserver le Laser-District et de ne pas jouer avec d'autres groupes).
- Le nombre de participants peut être modifié sans frais 72 heures (3 jours) au plus tard avant la date de la réservation.
- Si le nombre de participants est inférieur à celui annoncé, FriBowling SA se réserve le droit de facturer le 50% de la prestation par personne absente.
- Si le nombre de participants est supérieur à celui annoncé, les personnes supplémentaires seront ajoutées au paiement final.
- En cas d'annulation dès 72 heures (3 jours) avant la réservation, la totalité de la prestation sera due.

### 5. Consommations

- Seuls les boissons et la nourriture fournies par FriBowling SA peuvent être consommées sur place (De facto, les boissons et la nourriture apportées de l'extérieur ne sont pas autorisées).

### 6. Retards

- L'horaire convenu lors d'une prise de réservation correspond au début de l'activité, les participants doivent se présenter en avance afin de débiter l'activité à l'horaire convenu.
- En cas de retard, les joueurs sont ajoutés à la liste d'attente.

### 7. Responsabilité

- FriBowling SA se réserve le droit de facturer les dégâts matériels causés par une utilisation inappropriée de ses installations.
- FriBowling SA décline toute responsabilité en cas de lésion corporelle ou de dommage matériel occasionné par des tiers ou par inadvertance ou en cas de non-respect des consignes de sécurité à l'intérieur des locaux.

### 8. Droit applicable

- Pour tout litige, les parties font élection du for juridique.